

Diane Patrimoine

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 Euros enregistrée au R.C.S de Paris sous le numéro 504 481 904, Diane Patrimoine est un Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine qui exerce les activités de conseil en gestion de patrimoine et d'intermédiation financière en produits bancaires et d'assurance.

Siège social : 4 rue Waldeck Rousseau, 75017 Paris Tél/Fax: 33 (0)1 45 74 72 32
Code NAF : 7022 Z

Statuts réglementés

La société et ses dirigeants disposent des agréments requis pour l'exercice de la profession de Conseil en Gestion de Patrimoine :

- Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le n° E001503 par l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La Société est notamment agréée pour commercialiser les produits et services financiers des établissements suivants : 123 Venture, A+ finance, Carmignac, Financière de L'Echiquier, ODDO, Lazard Frères Gestion, Rotschild, Amundi
- Courtier en assurance inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 08 045 501 (www.orias.fr). Positionné dans la catégorie «B» selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Diane Patrimoine est référencée pour les opérations d'assurance ou de capitalisation auprès de nombreux établissements notamment par les établissements suivants : AXA, La Mondiale, Vie Plus-Suravenir, Skandia, Cardif, AZUR-MMA...
- La Société est agréée pour l'activité d'intermédiation en opérations de banque et de services de paiement inscrit également à l'ORIAS sous le numéro 08 045 501.
- Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle (RCP) no 2.401.160 auprès de Chartis Europe SA, Tour Chartis, 92079 Paris la Défense 2 Cedex pour toutes les opérations réalisées par la société. La société s'est engagée à ne jamais encaisser de fonds destinés à être versés à une entreprise d'assurance ou à des assurés.
- Carte T pour les transactions immobilières sans encaissement de fonds N° 12951 auprès de la préfecture de Police de Paris, transactions couvertes par une garantie financière.
- Le cabinet dispose de la Compétence Juridique Appropriée, utilisée à titre accessoire dans le cadre de son activité principale.

Les sommes correspondant aux investissements des clients sont toujours transmises directement par chèques ou virements établis à l'ordre des établissements sélectionnés, et ne transitent à aucun moment par les comptes de Diane Patrimoine. Les investissements bénéficient donc des garanties financières des établissements auprès desquels ils ont été réalisés, Diane Patrimoine intervenant en qualité d'intermédiaire.

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client peut obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.